



# Retraite Complémentaire, Mise à jour de votre carrière

**Il vous manque peut-être des trimestres travaillés !**

Extrait d'un relevé de carrière

| Année | Période |       |
|-------|---------|-------|
|       | Début   | Fin   |
| 2015  | 01/01   | 31/12 |
| 2016  | 01/01   | 31/12 |
| 2017  | 01/01   | 31/12 |
| 2018  | 01/01   | 31/12 |
| 2019  | 01/07   | 31/12 |

Comme vous pourrez le voir dans l'exemple ci-contre, l'extrait du relevé de carrière n'est pas complet. Il **manque la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2019**. Et ce, bien que le salarié ait travaillé à temps plein sur la période de 2019.

**Accord national interprofessionnel instituant le régime Agirc-Arrco de retraite complémentaire du 17 novembre 2017**

Suite à la fusion de l'AGIRC et de l'ARRCO qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019, il semblerait que les carrières de certains d'entre nous ne soient pas complètes et c'est sur le relevé de carrière qu'il faut vérifier. Voir ci-dessous pour le télécharger.

Pour vérifier votre carrière : <https://espace-personnel.agirc-arrco.fr/>



Nous vous invitons donc à prendre contact avec le centre de gestion de retraite complémentaire afin de vérifier tout cela et le cas échéant, effectuer la mise à jour pour ne pas être lésé une fois à la retraite !

## Les représentants UNSa Aérien SNMSAC



Contactez-nous si besoin : [bureaunational@unsaerien.com](mailto:bureaunational@unsaerien.com)

Rejoindre l'UNSa Aérien

